



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
CI-DESSUS MENTIONNÉE**

AVIS PUBLIC

Est donné par les présentes par la soussignée, Geneviève Boutin directrice générale et greffière-trésorière de ladite Municipalité que les membres du conseil, lors d'une session régulière qui sera tenue à Notre-Dame-De-Ham, le lundi 13 janvier 2025 à 20h à la salle municipale.

STATUERONT sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DM24-01 : NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

Le demandeur souhaite réduire la largeur d'un terrain non desservi de 50 mètres à 35 mètres afin de subdiviser son terrain existant en deux.

Cette demande vise la propriété de monsieur Jean Laroche et madame Louise Paquette située au 26 rang Saint-Philippe, lot 6 206 788, zone V2.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogation par le Conseil à l'assemblée du 13 janvier 2025.

Donné à Notre-Dame-De-Ham, ce 5^e jour du mois de décembre 2024.

La directrice-générale et greffière-trésorière

Geneviève Boutin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Geneviève Boutin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 10 h et 17 h, le 5^e jour du mois de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.

Signé.....

Geneviève Boutin